

COMITÉ DE SKI DE SAVOIE

BIATHLON

CHARTRE DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

1. Préambule

Le Comité de Ski de Savoie, à travers ses équipes, a pour mission de former des athlètes de haut niveau, capables d'atteindre la performance et de représenter le territoire avec excellence.

La réussite sportive repose sur des critères de sélection **clairs, transparents et fondés exclusivement sur les résultats sportifs.**

2. Principes généraux

2.1. Les sélections doivent être **rigoureuses, méritées et orientées vers la préparation à la performance nationale et internationale.**

2.2. Les choix de sélection s'appuient sur un **référentiel objectif**, excluant toute prise en compte d'éléments **subjectifs ou affectifs.**

2.3. La sélection est **co-construite et validée** par le directeur technique et l'équipe d'entraîneurs, avant d'être communiquée par le directeur technique.

2.4. La sélection officielle est transmise **directement aux clubs, le mardi suivant la fin de la période concernée, par courrier électronique.**

3. Engagements des athlètes sélectionné(e)s

Tout(e) athlète sélectionné(e) par le Comité s'engage à respecter les dispositions suivantes :

3.1. Participation

L'athlète s'engage à prendre part à l'ensemble des compétitions **inscrites au calendrier et prévues par le Comité.**

3.2. Discipline

L'athlète s'engage à se conformer **aux consignes de l'encadrement** et à **l'ensemble des dispositions du règlement fédéral** en vigueur.

3.3. Tenue officielle

L'athlète s'engage à porter **exclusivement les tenues officielles du Comité de Ski de Savoie** lors des **compétitions et manifestations associées**.

3.4. Comportement

L'athlète s'engage à adopter en toutes circonstances un **comportement exemplaire**, sur le terrain sportif comme en dehors, et à **respecter l'image et les valeurs** du Comité.

4. Dispositions finales

Cette charte s'applique à l'ensemble des athlètes sélectionnés par le Comité de Ski de Savoie.

Tout manquement aux engagements énoncés pourra entraîner des **mesures disciplinaires** ou **une remise en question de la sélection**.

5. Règlement de Sélection – Catégorie U17 Biathlon

Organisation générale

Dans la continuité de notre politique savoyarde, la sélection de la catégorie U17 se veut vivante et formatrice, tout en conservant une qualité d'encadrement optimale. Les athlètes sont sélectionnés selon les modalités précisées ci-après, sur deux périodes distinctes. Pour chacune de ces périodes, une organisation complète est mise en place afin d'accompagner les athlètes retenus.

Les années d'âge concernées sont les athlètes né(e)s en 2009 et 2010.

Comme précisé dans le préambule la commission décisionnaire se basera sur notre unique référentiel qui est le Classement Général Samse National Tour (SNT). A noter que l'équité de genre n'est pas imposée.

Concernant les athlètes sélectionnés qui ne pourront pas participer aux compétitions pour des raisons médicales justifiées (par certificat) seront reconduits automatiquement après leur convalescence. En revanche, un départ en compétition nationale avant la reprise annule ce droit de reconduction.

Modalité de sélection :

5.1 Période 1 (21/09/25 au 25/01/26) :

Compétitions concernés : 2 Summer Tour + SNT 2 (Les Saisies) + SNT 3 (Les Tuffes) + SNT 5 (Les Contamines).

Sélection : **Réservée aux membres du groupe Comité CCJB.**

5.2 Période 2 (06/02/26 - 15/03/26) :

Compétitions concernés : SNT 6 (Autrans) + SNT 7 (Mont Benoit) + SNT 8 (Peisey-Nancroix).

Méthode de calcul : Classement Général provisoire du Samse National Tour établi sur la base des 5 meilleures courses sur 6 de la période 1 (SNT 2 - SNT 3 - SNT 4).

Critères de sélection :

- Les athlètes ayant réalisé au moins un podium et/ou être dans les 20 premiers du classement général seront sélectionnés pour la période suivante.
- Quotas de 12 athlètes maximum (attribution par ordre du classement général provisoire établi sur les 5 meilleures courses des 6 proposées.)

5.3 Période 3 : Championnats de France à Prémanon

Compétitions concernées : Championnats de France - Mass Start

Méthode de calcul et critères : : Classement général du Samse National Tour

Critères de sélection : sélection des 5 meilleures dames savoyardes et des 5 meilleurs hommes savoyards du classement général final du SAMSE NATIONAL TOUR.

Concernant la sélection du relais des championnats de France, le Comité sélectionnera les 5 meilleures dames et des 5 meilleurs hommes U17, avec un regard porté sur l'ensemble de la saison et la forme du moment.

6. Règlement de Sélection – Catégorie U19 Biathlon

Organisation générale

La catégorie U19 constitue une étape charnière dans le parcours de nos athlètes et plus globalement dans notre politique sportive savoyarde. À ce stade, il est attendu une progression accrue en matière de performances, tout en préservant une continuité dans la formation et l'accompagnement de nos athlètes.

Dans un objectif de performance et afin d'éviter une pression excessive sur notre système de sélection, il a été décidé que :

- Le groupe **Comité Collectif Biathlon** est constitué des meilleurs athlètes savoyards sélectionnés sur la base de leurs performances réalisées au cours des deux à trois saisons précédentes. Afin de leur permettre de travailler avec sérénité et de bénéficier de la pleine confiance du Comité, leur sélection est garantie sur les deux premières périodes de la saison. Cette stabilité leur offre les conditions nécessaires pour mettre en place un plan de progression et une programmation optimale.
- Le groupe **Savoie Ambition 2030** est sélectionné uniquement sur une première période, à l'issue de laquelle une nouvelle sélection sera effectuée, conformément au principe appliqué lors des saisons précédentes.

La saison est ainsi divisée en trois périodes distinctes. À l'issue de la première période, tout athlète savoyard de la catégorie U19, conformément aux critères et modalités définis ci-après, pourra intégrer la sélection. Pour chacune de ces périodes, une organisation complète est mise en place afin d'accompagner les athlètes retenus.

Les années d'âge concernées sont les athlètes né(e)s en 2007 et 2008.

Comme précisé dans le préambule la commission décisionnaire se basera sur notre unique référentiel qui est le Classement Général Samse National Tour (SNT). A noter que l'équité de genre n'est pas imposée.

Concernant les athlètes sélectionnés qui ne pourront pas participer aux compétitions pour des raisons médicales justifiées (par certificat) seront reconduits automatiquement après leur convalescence. En revanche, un départ en compétition nationale avant la reprise annule ce droit de reconduction.

6. Périodes de sélection :

6.1 Période 1 (20/09/25 au 18/01/26)

Compétitions concernées : 2 Summer Tour + SNT 1 (Bessans) + SNT 2 (Les Saisies) + SNT 3 (Les Tuffes)

Sélection : Réservée aux membres des groupes Comité CCB et SA 2030.

6.2 Période 2 (17/01/26 au 15/03/26) :

Compétitions concernées : SNT 4 – SNT 5 – SNT 6

Sélection : Réservée aux membres des groupes Comité CCB + athlètes entrant dans les critères de performance ci-dessous.

Méthode de calcul : Classement Général provisoire du Samse National Tour établi sur la base des 5 meilleures courses sur 6 de la période 1 (SNT 1 - SNT 2 - SNT 3).

Critères de sélection établi en fonction de l'année d'âge :

Année 2007 (U19 - 2ème année) homme et dame : Tous les athlètes figurant dans le Top 12 du classement général provisoire de la catégorie U19.

Année 2008 (U19 - 1ème année) :

Hommes : Tous les athlètes figurant dans le Top 12 de leur année d'âge, du classement général provisoire de la catégorie U19.

Dames : Tous les athlètes figurant dans le Top 10 de leur année d'âge, du classement général provisoire de la catégorie U19.

6.3 Période 3 (27/02/26 au 15/03/26) :

Compétitions concernées : SNT 7 - SNT 8

Sélection : aucun athlète ne sera préselectionné.

Méthode de calcul : Classement Général provisoire du Samse National Tour établi sur la base des 10 meilleures courses sur 12 de la période 1 (SNT 1 - SNT 2 - SNT 3 - SNT 4 - SNT 5 - SNT 6).

Critères de sélection établi en fonction de l'année d'âge :

Année 2007 (U19 - 2ème année) homme et dame : Tous les athlètes figurant dans le Top 12 du classement général provisoire de la catégorie U19.

Année 2008 (U19 - 1ème année) :

Hommes : Tous les athlètes figurant dans le **Top 12** de leur année d'âge, du classement général provisoire de la catégorie U19.

Dames : Tous les athlètes figurant dans le **Top 10** de leur année d'âge, du classement général provisoire de la catégorie U19.

6.4 Période 4 : Championnats de France de Prémanon

Compétitions concernées : Championnats de France - Mass Start

Méthode de calcul et critères : : Classement général du Samse National Tour

Critères de sélection :

Année 2007 (U19 - 2ème année) : Tous les athlètes figurant dans le Top 12 du classement général final de la catégorie U19.

Année 2008 (U19 - 1ème année) :

Hommes : Tous les athlètes figurant dans le Top 12 de leur année d'âge, du classement général final de la catégorie U19.

Dames : Tous les athlètes figurant dans le Top 10 de leur année d'âge, du classement général final de la catégorie U19.

Concernant la sélection du relais des championnats de France, le Comité sélectionnera les 5 meilleurs hommes et dames U19 sur un regard porté sur l'ensemble de la saison et la forme du moment.

7. Règlement de Sélection – Catégorie U21-Séniors Biathlon

Organisation:

La catégorie U21/Séniors représente l'élite sportive du Comité de Savoie. Elle constitue une **vitrine de haut niveau**, dont les objectifs sont la formation à la performance internationale au plus haut niveau et la recherche de performances internationales sur les circuits d'accès à la coupe du monde (championnats du monde juniors et IBU cup).

Dans cette optique, et afin de garantir la stabilité nécessaire à la mise en place d'une préparation de haut niveau, **aucun système de sélection périodique n'est appliqué à ce groupe.**

Cependant, un suivi régulier est assuré par le directeur technique et l'encadrement. Des échanges individuels ont lieu avec chaque athlète, en fonction de sa situation sportive globale (résultats sportifs, comportement, place dans le groupe...). En cas de manquement significatif, une réévaluation de la place de l'athlète au sein du groupe pourra être envisagée.

8. Participation financière :

Athlètes U17, U19 et U21 sélectionnés, hors groupes Comité biathlon, et athlètes FFS toutes catégories : Courses nationales : 50% des frais réels des hébergements (nuits et repas) + 50% des frais d'inscription seront pris en charge par le Comité.